

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M/Mme..... en ma qualité de ..... de la société ..... (Nom/adresse/SIRET), déclare sur l'honneur :

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner (article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015) soit

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5 et -6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10 à 432-16, 433-1 et -2, les articles 434-9, 434-9-1, 435-3 et -4, 435-9 et -10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou l'article 450-1 du Code Pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du Code Pénal ;

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par les articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du Code Général des Impôts ;

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par les articles 225-4-1 et 225-4-7 (ou recel de telles infractions) du Code Pénal ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ;

- Avoir souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts, taxes et cotisations exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire, et

. m'être acquitté/me serai acquitté spontanément de ces impôts et cotisations à la date maximum de remise des offres

. ou avoir constitué/aurai constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

. ou enfin, aurai conclu un accord contraignant avec les organismes de recouvrement pour m'acquitter desdites dettes.

- Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou faire l'objet d'une interdiction de gérer (article L653-1 à 8 du Code de Commerce) ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- Ne pas être déclaré en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- Ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 640-1 du Code de Commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

- N'avoir pas fait l'objet au cours des 3 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire en l'application de l'article 775-1 du Code de Procédure Pénale, ou avoir régularisé ma situation /avoir fait l'objet d'un sursis en l'application des articles 132-31 ou 132-32 du Code Pénal, d'un ajournement du prononcé de la peine en application des articles 132-58 à 132-62 du Code Pénal ou d'un relèvement de peine en application de l'article 132-21 du Code Pénal ou des articles 702-1 du Code de Procédure Pénale :

. si j'ai été sanctionnée pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-3, L 8221-5, L 8231-1, L 8241-1, L 8251-1 et L. 8251-2 du Code du Travail, ou qui ont été condamnées au titre de l'article L.1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du Code Pénal ou des infractions de même nature commises dans un autre état de l'Union Européenne,

. si je n'avais pas mis en œuvre, au 31 décembre 2016, l'obligation de négociation prévue à l'article L 2242-5 du Code du Travail,

. si j'ai été condamné au titre du 5° de l'article 131-39 du Code Pénal ou j'ai été condamné à une peine d'exclusion des marchés publics,

. si j'ai fait l'objet d'une mesure d'exclusion des contrats administratifs en vertu d'une décision administrative prise en l'application de l'article L 8772-4 du Code du Travail.

- Être habilité à engager la responsabilité contractuelle de ma société.

Date et signature